Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 527

Artikel: Les femmes et la XXIVe Conférence internationale du travail : (suite de

la 1re page)

Autor: D.S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-263079

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Carrières féminines

Le médecin-dentiste.

la femme médecin-dentiste (Suite el fin) 1

Les études dentaires comportent trois parties,

dont chacune est terminée par un examen.

I. Étude des sciences naturelles (2 semestres) aboutissant à l'examen, dit 1er propédeutique.

II. Etude de l'anatomie de la tête, physiologie embryologie, histologie (2 semestres) aboutissant à l'examen, dit 2^{me} propédeutique pour dentistes. On recommandera toutefois aux étudiants en mé decine dentaire de préparer plutôt le 2me propé-deutique pour médecin; il n'est guère plus diffi-cile, et les connaissances qu'il requiert seront très utiles par la suite au futur dentiste, en particulier lorsqu'il devra se familiariser avec la pathologie et la chirurgie. En outre, certaines Universités exigent des candidats au doctorat en médecine dentaire qu'ils aient subi avec succès le 2me propédeutique pour médecin.

III. Pour être admis à suivre les cours de l'une

III. Pour etre admis a surve les cours de l'une des quatre écoles dentaires de notre pays (ratta-chées aux Universités de Genève, Berne, Bâle, Zurich), il faut avoir réussi le 2me propédeutique. Par contre, les étudiants qui ne l'ont pas encore passé peuvent fréquenter les laboratoires de technique dentaire. Pour le détail des cours et travaux, on peut consulter le règlement fédéral des études de médecine du 22 janvier 1935 (le demander à la Chancellerie fédérale à Berne) et un programme détaillé des études que l'on peut se procurer à l'une ou l'autre des 4 Universités mentionnées ci-dessus. Les candidats qui désirent se présenter aux

examens fédéraux doivent fournir la preuve qu'ils ont suivi les cours universitaires pendant 9 semes-tres, dont 6 au moins en Suisse. Il est recomtres, dont b au moins en Suisse. Il set recom-mandé aux étudiants de profiter de cette faculté qui leur est accordée de faire un ou plusieurs semestres d'études à l'étranger. En plus de la connaissance de langues étrangères, ils acquer-ront la pratique d'autres méthodes de travail et bénéficieront souvent d'un champ d'expérience plus étendu.

L'examen fédéral d'Etat pour les médecinsdentistes donne le droit d'exercer l'art dentaire dans toute la Suisse. Les études terminées, la jeune dentiste peut s'établir immédiatement. Mais elle aura avantage à travailler pendant un ou deux ans au moins en qualité d'assistante, soit chez un collègue plus expérimenté, soit dans une clinique scolaire ou dans une policlinique den-taire, soit même dans un institut dentaire. Elle acquerra ainsi l'habileté et l'expérience néces-saires à l'exercice indépendant de sa profession. Les conditions requises pour l'obtention du doc-

torat en médecine dentaire ne sont pas fixées par un règlement fédéral et diffèrent d'une Uni-versité à l'autre. Comme il y a toujours intétà à obtenir ce titre, les étudiants feront bien de s'informer dès le début de leurs études des cours obligatoires pour y être admis. Le coût des études est assez élevé. Il faut

compter 6 à 8000 francs pour 10 semestres d'études, livres et instruments compris, mais sans l'entretien de l'étudiant.

Par contre, les places d'assistant sont bien rétribuées, sans différence de sexe, et permettent aux jeunes dentistes de constituer peu à peu le capital dont il aura besoin pour son installation.

¹ Voir le précédent Nº du Mouvement.

Plusieurs possibilités s'offrent aux médecins-dentistes: ils peuvent ouvrir un cabinet, ou bri-guer un poste d'Etat en tant que dentiste scolaire, ou dans une policlinique. Le professorat n'est accessible qu'aux praticiens exceptionnellement qualifiés. La profession de médecin-dentiste ouvre les mêmes perspectives aux hommes et aux femmes, les postes officiels leur sont également accessibles. Les femmes semblent même particulièrement indiquées lorsqu'il s'agit de soigner des enfants. Et comme l'orthodontie, notons-le en pas-sant, prend une importance toujours plus grande, les femmes pourraient trouver là une spécialisation intéressante.

Il est impossible de fixer, même approximativement, les revenus d'un médecin-dentiste ayant une clientèle privée, car ils varient beaucoup selon les praticiens. Relevons toutefois que le médecindentiste a des frais considérables, ce qui est un des inconvénients de la profession. Rappelons aussi que, comme toutes les carrières libérales, la profession de médecin-dentiste commence à être encombrée et tout spécialement dans les grandes villes. La pléthore est moins accentuée dans les petites villes et dans les grands villages. Il est important, en outre, de relever le rôle du facteur

personnel et des qualifications professionnelles, et le fait que le nombre des femmes-dentistes est encore relativement peu élevé.

Les médecins-dentistes, hommes et femmes, sont groupés pour la défense de leurs intérêts professionnels et pour le développement scientifi-que de l'art dentaire en Sociétés cantonales et en Société suisse d'Odontologie.

(Communiqué par l'Association suisse des Femmes universitaires).



Une école nouvelle pour jeunes filles.

Nous recevons le prospectus, fort joliment il-lustré par la reproduction d'une ancienne gra-vure, d'une école nouvelle pour jeunes filles,

dont la fondatrice et la directrice, Mile Eichhorn, ancien professeur à l'école d'Albisbrunnen (Zurich) pour jeunes gens difficiles, était venue nous entretenir au début du printemps.

Mule Eichhorn en effet était désireuse de combler une lacune par la création d'une école destinée aux jeunes filles de milieux aisés, pour lesquelles un changement d'atmosphère, une interruption dans la suite des études, une vie simple à la campagne, serait nécessaire durant ces périodes de transformation physique et morale, qui influent souvent de façon si profonde sur leur personnalité. Très généreusement elle a consacré à cette entreprise pédagogique sa maison familiale, dans le cadre charmant des rives du lac de Zoug, à Arth-Goldatu, et nous ne pouvons que souhaiter à octte institution inspirée d'un bel idéal le plein suocès qu'elle merite.

Les femmes et la XXIVe Conférence Internationale du Travail

(Suite de la 1re page.)

L'amendement présenté par M^{mc} Gloerfelt-Tarp tendait à ajouter à l'alinéa 1. ces mots « école d'économie ménagère », mettant ains sur le même pied les écoles ménagères et les écoles professionnelles de jeunes filles. On

DE-CI, DE-LA

Pour sauver la paix

Les « avions de la Bonne volonté ».

Le 20 mai dernier (date toute proche du « Jour de la Bonne volonté». ($R\acute{e}d$.), au point du jour, trois escadrilles d'avions chinois partaient en direction de l'archipel japonais. Après trois heures de vol, les avions planaient au-dessus des grandes villes qu'ils tenaient littéralement à leur merci. Terrorisés, les Japonais éteignirent tous les feux. Aucun Nippon n'avait imaginé que les Chinois Chine, puissent avoir l'audace d'une pareille attaque. India Or, les avions chinois n'avaient à bord au aux co

cune hombe, mais d'énorme sacs de tracts. Une pluie de petits feullets s'abattit sur les villes et les campagnes provoquant partout l'étonnement et la stupeur. Les feuillets apportaient aux Ja- tels actes de guerre. ponais le message suivant: « Nous ne vous vou-lons aucun mal. Le peuple chinois aime le peuple japonais et vous nous aimez sans doute aussi. Ne poursuivez donc pas votre extermination. Nous sommes plein de bonne volonté; ayez aussi de la bonne volonté envers nous ».

bombardement nouveau genre a profondé-Ce bombardement nouveau genre a protonde-ment impressionné la population nippone et semé un grand désarroi dans le camp des chefs mi-litaires. Il n'y a pas d'armes ni d'hommes pour lutter contre la bonté. Grâce aux « avions de la bonne volonté », sem-

mes-nous à un tournant de l'histoire du monde? Quelle magnifique leçon pour les « civilisés et irétiens » que nous nous croyons!

(D'après Me Suès, dans l'Impartial).

Contre les hombardements aériens des villes

Nous reproduisons ci-après le texte de la résolution votée à la suite d'une Assemblée contre les monstrueux bombardements, honte de notre prétendue civilisation actuelle, tenue à Genève le 13 juin dernier. Et il est profondément attristant de constater que certain journal bien pensant, lu par ce qui se croit l'élite morale et intellectuelle

bombardement de la population civile, une grande assemblée s'est tenue lundi 13 juin à la Salle Communale de Plainpalais. Sous la présidence de M. Pierre 2ovet, M. Th. Geisendorf, l'abbé Chavaz, le pasteur Mutrux, le professeur André Ol-tramare ont, en terme précis, rappelé les horreurs d'Espagne et de Chine et évoqué les principes du droit des gens et de la morale chrétienne. La ré-

solution suivants a été votée : «Profondément émue par la multiplication des bombardements aériens en Espagne comme en

Indignée du fait que des innocents, étrangers

aux combats, tombent par milliers.

La population de Genève joint sa voix à toutes celles qui s'élèvent pour demander aux Gouver-nements, quels qu'ils soient de mettre fin à de

Elle adresse à toutes les victimes et aux familles affligées l'expression de son ardente sym-pathie, se rappelant aussi qu'à tant de misères doit être apporté le remède de l'entr'aide immé-diate et généreuse ».

Une Conférence Universelle à Paris contre ces bombardements.

Le Secrétariat International du R. U. P. installé à Genève nous annonce que, pour concrétiser le sursaut d'indignation de la conscience humaine contre ces actes de sauvagerie sans nom en une action de ravitaillement et d'aîde aux peuples bombardés, une Conférence est organisée à Paris dont la date a été fixée au 23 et 24 juillet prochain.

Des déclarations enthousiastes d'appui ont été reçues à ce sujet de personnalités diverses, telles que des évêques américains, des députés britanniques de différents partis, les coopérateurs de France, les Associations d'anciens combattants, les groupes parlementaires, etc. Le récent et abominable raid aérien sur Canton

qui a fait 2000 tués et 5500 blessés dans la popu-lation civile chinoise a également soulevé une vague d'indignation à laquelle s'associent des maires de de cette ville, a soigneusement évité de publier nombreuses villes à travers le monde, en réponse cette résolution...

Pour protester, sans distinction de partis politiques et de convictions religieuses, contre le aujourd'hui contribuera à prévenir de semblables

attaques contre votre propre ville et votre peuple un jour à venir ».

La jeunesse pour la paix.

Le IIme Congrès International de la jeunesse pour la paix qui va se tenir à Washington, du 15 au 24 août prochain, s'annonce comme un grand succès. Des délégués de 42 pays sont at-tendus, et si naturellement les Etats-Unis et le Canada annoncent les délégations les plus nombreuses, presque tous les pays d'Europe, même les plus petits et les moins riches: Finlande, Etats Baltes, Bulgarie, Yougoslavie, Grèce, compteront des représentants à ce Congrès. Mieux en-core, des Etats asiatiques ou australiens s'arran-gent à envoyer également des délégués: par exemple la Birmanie, les Indes, la Nouvelle-Zélande ou l'Australie. Faut-il avouer qu'au milieu de cet enthousiasme général, la Suisse fait terriblement mince figure, un seul délégué étant annoncé aux dernières nouvelles... Pourquoi, mais pourquoi donc, la jeunesse de notre pays s'intéresse-t-elle moins que d'autres à cette question, pourtant ur-

moins que d'autres a cette question, pourrant ur-gente de la paix? et qui nous expliquera cette carence de sa part, si humiliante pour nous comme pour elle?... Le programme du Congrès sera réparti entre quatre Commissions. La première étudiera l'orga-nisation politique et économique de la paix, al deuxième: le statul économique et culturel de la commence conditions que la partie. La traisième jeunesse en relations avec la paix; la troisième: les bases religieuses et philosophiques de la paix, et la quatrième: le rôle international de la jeunesse. Nous regrettons que la place dont nous disposons ne nous permette malheureuse-ment pas d'entrer dans le détail des différents aspects de ces problèmes, mais nous espérons bien pouvoir publier plus tard un compte-rendu, non seulement des discussions de ce Clongrès, mais encore des décisions d'action qui y auront été prises.

P.-S. On nous prie de rappeler que le Congrès mondial de la Jeunesse compte 26 Comités nationaux, et que 14 organisations internationales, et parmi elles la Fédération des Femmes universitaires, les Unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles, la Fédération universitaire pour la S. d. N. etc., collaborent à ses travaux.



Glané dans la presse...

Féminisme, style norvégien...

Clest sous ce titre que la revue Widening Horizons, organe de la Fédération américaine des Femmes dans les carrières libérales et les professions, brosse un amusant portrait de Mme Betzy Kjelsberg, présidente du Conseil National des Femmes norvégiennes, souvent venue à Genève autrejois comme déléguée à la Conférence internationale du Travail. Nous traduisons quelques fragments:

Les femmes norvégiennes sont sans doute avantagées au point de la santé, pense Mme Kjels-berg. En effet les femmes et les jeunes filles dans ce pays vivent davantage en plein air que ce n'est le cas ailleurs, et même des citadins considèrent le ski, le patin et la danse comme des éléments indispensables de leur vie. « Chez nous, les enfants naissent sur des skis » nous déclare Mme Kjelsberg. Et le f it qu'il est impossible lorsqu'on la voit elle-même, de croire qu'elle à 71 ans !

Ce chef du féminisme norvégien s'assied sur lit de sa chambre d'hôtel américain, comme

le ferait une pensionnaire. « L'égalité des droits n'a pas changé les femmes, dit-elle. Cela no les a pas empêchées d'aimer moins leur intérieur comme certains hommes prétendaient que ce serait le cas. Au contraire, cela le leur a fait ai-mer davantage, parce que maintenant qu'elles gagnent, elles ont plus d'argent à dépenser pour mbellir leur foyer. Elles ont des enfants, et



Mme Betsv KIELSBERG

conservant leur activité professionnelle, elles peuvent leur donner plus et mieux que ce qu'elles ont eu elle-même. Et les classes d'enseignement ménager ont bien plus d'élèves maintenant qu'autrefois ». M^{me} Kjelsberg elle-même a six enfants, neuf

Mme Kjelsberg elle-même a six entants, neut petits-enfants et un arrière-petit fils, et promène partout avec elle les photographies de tout de monde. Elle les étale fièrement sur son lit et me montre le portrait de son arrière-petit fils, de sa fille qui est dentiste, et d'une autre qui est tra-vailleuse sociale. Toutes sont mariées, et deux de ses filles s'employent activement dans le mouvement féministe. Élle-même les a vues s'en-gager l'une après l'autre sur la longue route de la lutte pour les droits de la femme, sur la-quelle elle a cheminé, elle aussi, quand elle était

« Car il y avait le droit de vote à conquérir d'abord... dit-elle, évoquant ses souvenirs. Le droit de vote qui a été la clef de tous les autres

En effet depuis lors, des réformes dans conditions industrielles, dans l'éducation, dans l'hygiène sociale, pour la santé publique ont été accomplies. ...Depuis lors, des lois plus justes sur le divorce ont été adoptées, puis est venue Pégalité entre hommes et femmes dans l'indus-trie, dans les professions.

« Nous sommes tous de bons camarades entre hommes et femmes en Norvège, dit-elle. Hom-mes et femmes médecins, hommes et femmes avocats collaborent sans difficultés. « Et elle parle d'une femme médecin qui a la charge de tous les malades vénériens dans un grand hôpital, et d'une autre qui dirige toute la lutte anti-tuber-

culeuse. Et aussi des femmes médecins leurs bateaux à voile, s'en vont jusque dans les petits villages de pêcheurs bien loin au Nord, où les pêcheurs eux-mêmes les apprécient et ont plus de confiance en elles que dans les mé-

decins masculins.

Mais la dernière pierre à enlever du chemin de l'égalité touche le clergé. Quand ce sera fait, quand les femmes pourront être pasteurs comme l'égalité touche le clergé. les hommes — alors vous pensez peut-être que Mme Kjelsberg tombera épuisée dans son fauteuil avec son tricot ..

« Les femmes doivent continuer à lutter maintenant — et peut-être toujours — quand ce ne serait que pour conserver ce qu'elles ont acquis. Le chômage, la dépression économique, la guerre risquent toujours de chasser les femmes de leur portes et de les formas de leur postes, et de les forcer à recommencer leurs efforts dès le début. Même en Norvège, où aucune loi n'empêche la femme mariée de travailler, elle pourrait risquer, si elle ne consolidait pas sa position, de se trouver un jour ou l'autre dans la situation de ses sœurs d'autres pays ».

...En Norvège, il n'est pas une porte où «Bet-zy» frappe qui ne s'ouvre immédiatement pour elle. Lorsque toute une compagnie de femmes américaines débarqua à Oslo en 1929, «Betzy» était sur le quisi les bras chargés de flavoramericaines debarqua a Osio en 1929, «Betzy» etait sur le quial, les bras chargés de fleursi «Hallo, Lena Phillips!» cria-t-elle à la présidente, puis lui jetant ses fleurs dans les bras, elle l'entraina à travers les bureaux de douane, en lui disant: «Venez donc: ils vous connaissent tous ici» sans que personne essayât de vérifier son passeport ou d'ouvrir ses bagages. Et quand une autre Américaine, une journaliste, arriva à Oslo pour participer à une grande réunion internatio-

se souvient qu'une revendication féminine imse souvient qu'une revendication féminine im-portante tend à faire considérer le travail; ménager comme une profession, et cet amen-dement en était l'application directe. En ou-tre, le déléguée danoise a proposé de suppri-mer dans l'alinéa 4 les mots « destinés aux femmes », ce qui fut adopté après une inté-ressante discussion. La question posée aux gouvernements sera donc celle de savoir si l'apprendication de l'appr l'enseignement ménager doit trouver sa place dans l'enseignement professionnel des garçons pérant cependant que la réglementation dé-finitive demandée aux gouvernements ne fera pas un mélange d'enseignement professionnel pas un meiange à diseignement professionne et d'enseignement ménager, ce qui risquerait de constituer une surcharge de travail pour les jeunes, au détriment de leur éducation profes-sionnelle. Par contre, il est à désirer que l'idée dont s'inspirait la première proposition de Mes Gloerfelt-Tarp, soit la mise sur le mème plan de l'enseignement professionnel et de l'économie ménagère, ainsi que le principe. de l'économie ménagère, ainsi que le principe de faire participer aussi les garçons à cette branche de l'enseignement, gagnent toujours

davantage de terrain.

Le B. I. T. était surtout représenté dans cette Commission par Mle Lucy Schmidt, qui d'ailleurs a beacoup contribué à l'élaboration du rapport introductif (rapport gris).

2. La Commission chargée de la réglementation des contrats de travail des travailleurs indigènes consacra beaucoup de temps et d'attention au travail des femmes indigènes.

M³º Huici, déléguée du gouvernement espagnol, réussit à améliorer la partie du questionir espagnol l'acceptant l'acceptant au contrat des naire concernant l'engagement par contrat des naire concernant I engagement par contrat des femmes et des adolescents,¹ et nous regrettons que la place nous manque pour rendre compte en détails de cette discussion que M^{me} Huici a menée avec beaucoup d'habileté. Le texte définitivement adopté par cette Commission, et d'après lequel le B. I. T. a rédigé les questions adressées aux gouvernements, en ce qui concerne les femmes indigènes, est le suivant:

« 17. Non-inclusion, dans les lois et règlements concernant les contrats obligatoirement écrits, de dispositions limitant le droit des femmes à signer de tels contrats, ou

de tels contrats, ou

Dispositions spéciales à prévoir dans les lois et
règlements pour fixer les conditions dans lesquelles les femmes pourraient être autorisées à
signer des contrats obligatoirement écrits, — ces
dispositions devant comprendre:

uspositions devant comprendre:

a) sauf lorsqu'une politique de restriction serait
à leur désavantage, l'autorisation des femmes mariées à s'engager par contrat obligatoirement écrit seulement dans les cas
suivants:

i) pour les travaux ne comportant pas leur départ de leurs lieux habituels de résidence,

ou
ii) pour les travaux comportant leur départ
de leurs lieux habituels de résidence, lorsqu'elles seraient employées dans la même
exploitation que leur mari, ou dans le voisinage, ou lorsqu'elles seraient engagées
comme domestiques;

¹ Le paragraphe concernant les contrats fé-minins avait soulevé à juste titre beaucoup de protestations dans les milieux féminins interna-tionaux et huit grandes organisations avaient adressé une lettre motivée à ce sujet au B. I. T.

b) l'autorisation des femmes non mariées à s'engager par contrat obligatoirement écrit:

i) sans aucune restriction, ou
ii) avec des restrictions, en mentionnant, s'il
y a lieu, quelles restrictions.
Reconnaissance aux travailleuses des droits accordés par les législations nationales en ce qui concerne la maternité et les soins à donner aux nourrissons.»

Celles de nos lectrices qui désireraient plus de détails les trouveront dans les procès-verbaux de la Commission et dans le rapport gris du B. I. T. Mme Huici a encore pris la parole à plusieurs reprises sur des questions d'ordre analogue, et elle a insisté pour que l'attention des gouvernements soit attirée sur l'inspection du travail des travailleurs indigènes.

3. Miss Frida Miller et Mile Dora Schmidt ont joué toutes deux comme représentantes de leurs gouvernements respectifs un certain rôle dans la Commission de la durée du travail des conducteurs professionnels des transports sur route. Dans ce domaine, il n'existe guère de travail féminin, et ce n'est donc pas en leur qualité de femmes que ces deux déléguées furent chargées de s'occuper spécialement de cette question: comme en d'autres occasions. on leur confia tout simplement la charge d'é-laborer, en partie avec l'aide d'experts spé-cialisés, des amendements et des propositions à soumettre ensuite à leurs gouvernements. Nous avons pu ainsi constater la belle com-munauté de travail qui s'est établie entre hommes et femmes, et nous voyons dans ce fait un succès aussi précieux pour la cause fé-ministe que s'il s'était agi d'une activité spé-cifiquement féminine.

4. Alors que les trois Commissions dont nous venons de parler n'ont fait qu'élaborer des directives d'après lesquelles seront rédi-gés des questionnaires en vue d'une seconde discussion l'an prochain, la Commission de statistique des heures de travail et des salaires statistique des heures de travait et des salaires dans laquelle ont siégé M^{lle} Reutz, représentant les travailleurs norvégiens, et durant quelques séances M^{lle} Schmidt pour le gouvernement fédéral suisse, a abouti à l'élaboration d'une Convention et d'une résolution. Et nous constatons avec satisfaction que, soit dans la Convention, soit dans la Recommandation, con s'est transformé en une résolution. dation — qui s'est transformé en une réso-lution — adoptées par la Conférence, on s'est efforcé d'obtenir des statistiques qui indiquent les différences de la durée du travail et des salaires entre hommes et femmes. C'est sur-tout pour les salaires qu'il est très important de recueillir de nombreux chiffres concernant les femmes, car si nous savons que le gain des femmes est en général inférieur à celui des hommes, connaître exactement ces différences nous permettra toujours de mieux lut-ter pour obtenir une amélioration.

Qu'on veuille bien nous excuser si nous avons omis, dans cette brève esquisse, d'autres points qui pourraient encore intéresser les lectrices du *Mouvement*. En effet les travaux d'une Conférence du Travail sont si multiples et variés qu'il est difficile d'en ob-tenir une vue d'ensemble, et qu'il devient né-cessaire de se limiter à ce qui nous a semblé devoir être le plus important.

moraliste décidée à une moraliste perplexe (N° 525). — La Rédaction de notre jour-nal m'excusera si j'abuse peut-être de la place réservée par elle à ce Petit Courrier, mais je viens de lire dans l'Essor sous la plume du pasteur Mutrux des considérations si justes sur cette Loterie romande qu'il me semble, en les repro-duisant ici, dissiper toutes les perplexités qui se sont fait jour :

«...On peut faire bonne mine à mauvais jeu, et beaucoup s'y appliquent. Se trouver plus pau-vre et plus démuni quand on avait compté sur la nce pour «se tirer d'affaire» ou s'accorder plaisir «comme ceux d'en face», n'en est moins une cause de mécontentement intéet de fatigue morale, dont on aurait pu laire l'économie par le temps qui court. Pour traverser sans catastrophe le terrain 'périlleux où nous sommes engagés aujourd'hui, il ne serait pas trop de toute l'énergie morale dont notre peuple est encore capable. Or cette énergie, la loterie romande l'énerve et la fatigue plus qu'on

toerte romande renevet ut a jurgue pais qu'on a savrait le dire ».

a Spéculer sur l'esprit de spéculation, c'est mal; éveiller ou entretenir le goût du jeu au sein d'un peuple, c'est mal. Et ce qui n'est pas bien non plus, c'est de donner un caractère patriotique et familial à cette manifestation qui relève oup plus de l'esprit de lucre it de vraie solidarité. Ce qu cre que qu'il de plus grave peut-être dans cette entreprise, c'est

Petit Courrier de nos Lectrices le mélange conscient de choses bonnes et mauvan ses. Le moment est venu de réagir contre les effets désastreux de ce précepte de plus en plus en honneur que la fin justifie les moyens

« ...La loterie romande demeure un jeu dange-reux où nos autorités sont en train de perdre cela même qu'on leur souhaiterait le plus dans les graves conjonctures où nous vivons : l'auto-

Si j'avais de l'argent... à plusieurs correspondantes (N^{os} 521, 522, 523, 524, 525). — Si \tilde{f}_{a} vais de l'argent (rassurez-vous: je n'en ai pas!) voilà me semble-t-it ce que je ferais pour massurer que les œuvres d'intérêt féminin aux-qu'elles je le laisserais seront bien dirigées par des femmes: je mettrais tout simplement dans mon testament que la somme que je lèque nu non testament que la somme que le tegue ne pourra être touchée par l'œuvre légataire qu'à condition que son Comité comprenne en tout cas un nombre X de femmes : la moitié, les deux tiers, la majorité... ou même suivant les cas soit exclusivement féminin. Il me semble que c'est une précaution bien facile à prendre, et que je pré-fère à ce boycottage des œuvres officielles pro-posé par E. D., à Lausanne. Car cela forcerai, l'Etat lui-même à faire appel, qu'il le veuille ou non, à la collaboration féminine. Commen Mile Soerensen n'y a-t-elle pas songé en donnan au canton de Vaud de l'argent pour créer un asile de vieillards?

Pour que le "Mouvement Féministe" vive...

The second secon	
Mme S. (Lausanne) Fr.	4.—
Mlle A. B. (Aigle). Don pour que le	
« Mouvement vive » »	2.—
Mlle M. M. (Genève). « Don modeste	
et tardif avec tous mes vœux » »	5
Mlle R. M. (Amsterdam). Don »	8
Mlle A. B. (Neuchâtel). « Pour que le	
« Mouvement vive » »	2.—
Mlle B. (Genève), Don »	2.—
Total au 28 juin Fr.	23.—
Listes précédentes » 2	00 00

Total : Fr. 232,90

A chacune, merci chaleureusement.

Un contrat-type pour le personnel domestique féminin à Genève

(Suite de la 1re page.)

Les dispositions du contrat-type s'appliquent à tous les contrats de travail de la profession, à tous les contrats de travail de la profession, à moins qu'un convention contraire ait été conclue par écrit. Ce qui signifie que les dispositions de ce contrat-type sont donc obligatoires pour toute maîtresse de maison qui engage une domestique, à moins que, par écrit, employée et patronne se soient mises d'accord pour convenir d'autres dispositions. Ces dispositions doivent, bien entendu, être considérée comme un minimum, mais en cas de contestations, elles ont force loi, et c'est sur leur base que les tribunaux de prud'homsur leur base que les tribunaux de prud'hom-mes vont désormais être appelés à juger les différends qui peuvent se produire entre patronnes et employées, qui n'auront pas conclu ensemble une convention écrite sur d'autres bases.

Ce contrat-type est entré en vigueur à Genève le 12 mai dernier. La tâche des orga-nisations féminines va être maintenant de le faire connaître aussi largement que possible dans tous les milieux intéressés.

S. Brenner.

Principales dispositions de ce contrat-type 1

Définition de la profession : Sont comprises sous le terme d'employée de maison toutes les personnes occupées entièrement et exclusivement dans un ménage comme cuisinière, fille de cuisine, aide de ménage, bonne à tout faire, bonne d'enfant, femme de chambre, à l'exclusion des jeunes filles faisant un apprentissage selon con-trat. Les employées de maison occupées dans des pensions ou institutions diverses, et qui ne sont pas soumises aux dispositions de la loi sur le repos hebdomadaire, sont également au bénéfice des dispositions du contrat-type.

Devoirs réciproques : L'employée de maison est tenue d'accomplir son travail consciencieuse ment et au mieux de ses forces. Elle a droit à un bon traitement de la part de son patron et des membres de sa famille. Elle doit se con-former à l'ordre de la maison, qui tiendra compte de façon équitable de ses intérêts.

Durée de travail : La durée du temps de travail et de présence est en moyenne de 12 h. par jour, entre 7 h. et 21 h., et sans comprendre deux heures au mîlieu de la journée (repas et pause). Chaque mois l'employée a droit à un congé de 12 heures consécutives, plus 5 après-midis de congé de 4 heures, dont deux au moins tombe-ront sur un dimanche. Le congé mensuel de 12 heures peut être remplacé par deux aprèsmidis de 6 heures.

Loisirs : L'employée de maison doit avoir la liberté d'accomplir ses devoirs religieux au moins deux fois par mois le matin. Elle peut faire partie de sociétés (pour les mineures, l'autorisation des parents ou du tuteur est né-

Les personnes qui voudraient plus de détails à ce sujet n'ont qu'à demander un exemplaire de ce contrat-type à Mule S. Brenner, secrétaire ro-mande du Comité A. I. S. M., rue B.-Dussaud, 6, Genève.

ressources de la technique moderne, certains des ressources de la technique moderne, certains des détails qui les avaient déjà frappées. La quatrième Suisse — ou la cinquième, si maintenant c'est la Suisse romanche qui revendique cette numérotation! — ne doit être ignorée par aucun de nous, non seulement parce que son importance économique est grande pour notre pays, mais aussi parce que, en gardant le contact avec nous, con seulement parce que se partie de la vivience de la contact avec nous, con service que partie de la vivience partie politique est protre marte. et en envisageant notre politique et notre menta-lité avec des vues plus larges, avec des yeux déssillés devant des horizons nouveaux, les Suisses à l'étranger peuvent contribuer à ce renouveau de notre esprit national vers lequel soupirent nombre d'entre nous. Il y a là une note de réci-ciprocité morale qu'il aurait été intéressant de trouver dans cette brochure.

L'abondance des matières nous oblige à re-mettre à notre prochain numéro le compte-rendu de nombreuses publications reçues au cours de ces derniers mois, et dont il nous est malheureu-sement impossible de parler à loisir aujourd'hui.

nale, et qu'elle est ses compagnes se trouvèrent sans chambre dans une ville dont chaque hôtel était plein à craquer — le problème du logement fut résolu dès qu'elles eurent rencontré « Betzy » car celle-ci tout simplement leur fit ouvrir les salles du Parlement et y apporter des matelas!



Publications reques

Jeanne Correvon: Grands Abstinents, Grands Exemples. Edit. La Concorde, Lausanne 1938.

« De l'alcool? oh non, surtout pas! » C'est la réponse des frères Schmid lorsqu'au retour de leur glorieuse ascension du Gervin, on leur de-manda la recette de leur exploit. Et c'est aussi le lait-motiv de toutes ces « grimperies » audacieuses

et si allègrement décrites. Cette brochure est spécialement destinée à la jeunesse qui aime les ré-cits d'aventures passionnantes et les intéressantes. biographies. Point n'est besoin de banquets au champagne pour être habile politicien! L'alcool n'a rien à faire avec l'art! Le vrai sportif ne boit pas! proclament les héros de Grands Abstinents, pas: prociament les neros de Granda Aostments, Granda sexemples. En citant de hautes personna-lités abstinentes, — Albert ler, roi des Belges, Piccard, Galliéni, Cosyns, Clémenceau, et bien d'autres. — l'auteur répond au défi lancé dans la Revue Suisse des Hôtels: «Quand l'abstinence nous citera des noms... célèbres dans ses milieux, nous pourrons, mais alors seulement, nous demander s'il n'y a pas quelque chose de vrai dans ses doctrines en ce qui concerne le vin ».

Alice De Bary: Rochers, poèmes, 1 vol. Aux Editions De La Baconnière 1938.

Le talent de Mme De Bary est un talent fort, empreint de noblesse. Elle affectionne les grands sujets, les légendes. les églises, les vieux châ-teaux, la voix du vent. les rochers, les nuages et les forêts. La forme de ses vers est classique. Ses coups d'ailes sont de grande envergure

Elle se penche sur le mystère des destinées hu-maines. Elle est virille et courageuse et se plaît dans le sublime. Cependant les fleurs de montadans ie sublime. Cependant les fleurs de monta-gnes l'attirent parfois, elle les décrit avec char-me. Ses rimes sont riches et sonores. Ce qu'on peut lui reprocher c'est ici et là une maladresse, une dureté de style, qui nuit un peu à son œu-vre et entrave parfois l'harmonie de ses vers, mais cela n'empêche pas ses poèmes qui ne sont ja-mais trop longs, d'avoir une belle allure et d'être séduisants dans leur concision et leur vé-

En voici un, bien caractéristique du genre qui est le sien.

VOIX DU SUD

On dit de moi, le Forhn, que né dans la montagne, Double force de vie et de destruction Moi qui me hâte autant qu'un évadé du bagne, J'épands par le pays ma fougueuse action.

Quoique invisible encor, je trouble, j'inquiète, Par des rêves pesants j'alourdis le sommeil Que j'abrège à mon gré: j'entoure le poète De chaudes visions d'orage et de soleil.

Quand je rôde sur l'Alpe et roule par la plaine, Quand j'emplis le vallon où dort un calme étang, On ne devine pas ma naissance lointaine; Je suis fils de l'Afrique et du Simoun brûlant,

Je franchis d'un seul bond ainsi qu'une colline Le sommet le plus haut qui de jalon me sert. Pour affirmer au Nord ma puissante origine, Je lui présente un peu de poudre du désert. Hélène Naville,

Secrétariat des Susses a l'Etranger: «S.O.S. Une force nationale menacée », publication en héliogravure, 20 pages, richement illustrées. En vente dans tous les kiosques et librairies, et au Secrétariat des Suisses à l'Etranger, 40, Bundesgasse, Berne. Prix: 00 cent.

Toutes celles de nos lectrices qui ont pu, lors de la série de conférences qu'elle a faites en Suisse romande ce printemps, entendre M¹le Alice Briod. l'âme agissante de ce Secrétariat qui assure avec tant de dévouement les relations entre notre pays et nos concitoyens établis à l'étranger, au-ront grand plaisir à retrouver dans cette belle publication, illustrée avec goût et suivant toutes les